

ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Agrégés

Campagne 2017 du 1° au 16 mars 2018

Je suis concerné au titre **des fonctions**

A partir du **2^{ème} échelon** de la Hors Classe.

Situation au 1^{er} septembre 2017 pour la campagne 2017.

Situation au 31 août pour les campagnes suivantes.

Lorsque la campagne est ouverte je m'inscris au tableau d'avancement.

Je suis concerné au titre **du parcours**

A partir du **4^{ème} échelon** de la Hors Classe avec 3 ans d'ancienneté

Situation au 1^{er} septembre 2017 pour la campagne 2017.

Situation au 31 août pour les campagnes suivantes.

L'examen de mon dossier se fera automatiquement sans inscription préalable.

Je mets
mon CV
à jour dans
I-Professionnel.

Je joins mes
justificatifs
au titre des
fonctions.
(si nécessaire)

Je vérifie les informations sur ma boîte mail académique.

Ouverture de la campagne d'inscription le 1^{er} mars.

Je me rends sur mon espace I-Professionnel pour prendre connaissance des avis :

- du chef d'établissement
- de l'IEN/IPR

avant la tenue de la CCM.

Je contacte mon syndicat pour le suivi de mon dossier en CCM

J'ai accès à la classe exceptionnelle, je serai reclassé à l'indice supérieur le plus proche (de celui que je détiens à la HC) dans ce nouveau grade.

Je n'ai pas accès à la classe exceptionnelle :

Au titre des fonctions

Je pourrai refaire une demande pour la campagne N+1.

Au titre du parcours

Ma situation sera à nouveau examinée à N+1.